



Vente forcée de panneaux photovoltaïques

Par **veroniquep**, le **20/09/2012** à **13:20**

Bonjour,rrnrEn février 2011 un représentant est venu nous faire une étude pour des panneaux nous lui avons exposé que j'avais une sclérose en plaque donc dossier pour les crédits difficile il nous a dit qu'avec ses collaborateurs (service de financement) le dossier pourrait peut-être viable mais il nous a fait signer un devis nous disant que si la réponse n'était pas positive cela ne nous engageait pas mais il avait besoin du dossier pour faire l'étude.rndans un premier temps il nous a rappelé pour nous demander de voir avec notre banque car pas d'option à nous proposer; j'ai contacté ma banque au vu de ma maladie et de nos revenus nous a dit que nous ne pouvions faire un emprunt pour cela j'ai donc rappelé la société des panneaux(XXXX) pour leur signifier le refus de notre banque. rnmais quelques temps après nous on trouvé une société de crédit acceptant notre dossier sans assurance pour moi bien sûr et à un taux d'intérêts très élevérrnrnous leur avons dit qu'à ces conditions nous n'étions pas d'accord mais une semaine environ après la société me rappelle pour venir installer les panneaux; nous avons refusé puisque pas signé de financement ils nous ont répondu que devons obliger à accepter l'offre de financement qu'il nous proposait rn nous avons refusé, pas de nouvelle pendant 6 mois mais hier nous recevons une lettre du tribunal où XXXX nous assigne à comparaître ils demandent des arrhes plus les intérêts.rnQue doit on faire ? merci.

Par **trichat**, le **20/09/2012** à **14:56**

Bonjour,rrnrAvez-vous signé un bon de commande?rnAvez-vous accepté le devis en y apposant, par exemple, une formule de type "Bon pour accord"?rrnrSi non, vous n'êtes pas engagé vis-à-vis de cette société.rnrnJe vous conseille de vous adresser dans les meilleurs délais à la "Direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes" en exposant les pratiques de la société citée. rnCe qui veut dire que vous devez préparer un

dossier avec tous les documents concernant cette affaire (devis, demande de crédit, refus, etc...).
Ci-dessous adresse du site de la direction régionale de la répression des fraudes :
<http://www.aladom.fr/organisme/direction-regionale-aquitaine-et-unite-departementale-de-la-concurrence-de-la-consommation-et-de-la-repression-des-fraudes-de-la-gironde-7et.html>
Cordialement.

Par **veroniquep**, le **20/09/2012** à **15:50**

merci pour vos infos on a signé une étude de projet

Par **trichat**, le **20/09/2012** à **16:20**

A priori, une étude de projet ne vaut pas commande.
Et je pense que cette étude vous a été proposée dans le cadre d'un démarchage commercial, très courant par les temps qui courent.
Voyez avec la répression des fraudes. Le démarchage à domicile est particulièrement réglementé.
Ne vous faites pas trop de soucis, ces "boîtes" y vont au bluff.
Et si c'est le cas, je vous assure que les services de la répression des fraudes ne vont pas les rater.
Cordialement.

Par **veroniquep**, le **20/09/2012** à **16:36**

merci j'espère

Par **cejoma**, le **13/12/2012** à **08:55**

bonjours,il m arrive la meme chose que vous,pouvez_vous me donner la suite de vos démarche.papiers signés le 21/11/2012 on est paniqué.merci de me répondre.

Par **trichat**, le **13/12/2012** à **10:07**

Bonjour,
Quel type de papiers avez-vous signé?
Si Veroniquep nous disait où en sont ses démarches et les résultats, ça serait sympa.
Cordialement.

Par **cejoma**, le **13/12/2012** à **11:47**

pour nous l argument du commercial etait 0frais a notre charge,on monté juste une demande de dossier(maison témoin)sauf qu au final il nous a fait signer un bon de commande et une

demande de financement à sofemo(avec aucun renseignement sur credit en cours, situation de sante,ect).le délai de rétractation est évidemment passé car pour nous on monté juste une demande.j aimerais trouver des témoignages en expliquant la suite de leur différent.merci d avance de nous répondre.

Par **trichat**, le **13/12/2012** à **12:54**

Bonjour,
Les demandes de crédit sont étroitement réglementées. Avez-vous disposé du droit de rétractation lié à toute demande de crédit à la consommation?
Ci-joint liens vers site officiel "vos droits service public" et vers INC :
<http://vosdroits.service-public.fr/F2441.xhtml>
http://www.conso.net/fiches_pratiques_Web/credit_affecte.pdf
Si cette formalité essentielle n'a pas été respectée le crédit est nul et la vente du bien financé par ce crédit est caduque.
Vous pouvez vous renseigner à La direction de la protection des populations, service de la répression des fraudes, au chef-lieu de votre département.
Cordialement.

Par **cejoma**, le **13/12/2012** à **16:12**

oui,il y avait un bordereau de retractation.mais pour nous cela nous concerner pas puisque c'était pas une demande de pret mais juste pour pouvoir montre un dossier au ka ou d apres le commercial.c la le piège.donc je pense qu'ils sont bloqués par les finances car j'ai envoyé une lettre recommandée au financier et à eu.mais comme le delai est passé d apres mon médiateur juridique ils voudraient bien annuler la commande mais me demande des payer 30% de cette commande(26500)donc pour 0 frais au départ maintenant on est dans de gros problèmes.

Par **trichat**, le **13/12/2012** à **18:46**

Bonsoir,
Un dossier de demande de crédit à votre nom, ça vous concerne, même si un commercial vous raconte des "salades".
Je crains que vous ne soyez tombé sur des filous (et là je suis poli et modéré).
Je vous renouvelle mon conseil: saisissez le plus rapidement possible le service de la répression des fraudes de votre département. Sinon, vous allez devoir payer les 30 % de la commande.
Cordialement.

Par **cejoma**, le **13/12/2012** à **18:51**

merci et vous direz la suite.

Par **natachasavana**, le **09/01/2013** à **21:02**

j ai aussi de gros soucis avec cette entreprise (XXXX) a merignac car les vrp sont bien des menteurs

Par **trichat**, le **09/01/2013** à **22:08**

Bonsoir,rnrnRelisez attentivement mes réponses ci-dessus.rnrnSi votre cas ressemble à ceux décrits, n'hésitez pas à informer la direction départementale de la protection des populations / service de la répression des fraudes. rnrnSi vos soucis sont d'un autre ordre, faites un résumé précis des difficultés que vous rencontrez pour que d'autres conseils puissent vous être donnés.rnrnCordialement.

Par **cejoma**, le **10/01/2013** à **12:42**

pouvez vous en dire plus (natachasavana).moi j ai reussi a stoper le financement

Par **jls17**, le **31/01/2013** à **10:08**

Bonjours à tous je viens conforté vos dires sur les pratiques + que litigieuses de cette société je suis actuellement en cour de procédure judiciaire contre eux suite à un projet vu avec un commercial fin 2011 cela fait 16 mois que cela dur mais je suis plutôt confiant d'après mon avocate beaucoup de comportement litigieux sur leurs méthodes devrait me permettre d'obtenir gain de cause auprès du juge rnet je vois qu'il continu sur plusieurs département rnje me pose la question à savoir si mon témoignage et la décision du tribunal doivent être transmit auprès du service des fraudes de bordeaux si quel qu un peu me donner une réponse sur cette démarche merci d'avance

Par **trichat**, le **31/01/2013** à **10:47**

Bonjour,rnrnA jls17,rnrnAviez-vous saisi les services de la répression des fraudes, lorsque vous avez constaté que la société en question utilisait des pratiques commerciales "douteuses" pour tromper les éventuels clients?rnSi oui, quel avait été leur positionnement?rnrnLeur transmettre le jugement, qui j'espère sera en votre faveur, ne présente un intérêt que s'ils suivent ce dossier.rnrnEn revanche, faire profiter de votre démarche (action devant la justice) et de ses résultats, peut être bénéfique pour les milliers de clients potentiels intéressés par la pose de panneaux photovoltaïques (dont l'élimination dans quelques années posera sûrement de très sérieux problèmes, en particulier de santé publique comme l'amiante).rnrnCordialement.

Par **jls17**, le **01/02/2013** à **07:44**

bonjour,rnA TrichatrnJ'ai contacté le service de la répression des fraudes de Bordeaux mais comme la procédure été engagé ils m'ont demandés de leur communiqué le jugementrnet je ferais part sur le site du contenu du jugementrnen ma faveur ou en ma défaveurrnmerci de votre réponserncordialement

Par **cejoma**, le **01/02/2013** à **12:54**

bonjour,rna jls17rnndepuis le mois de décembre j ai plus de nouvelles de la société,ont ils mis longtemps pour vous réclamer des frais sur votre commande? merci de votre réponse.rncordialement

Par **jls17**, le **08/02/2013** à **19:12**

bonjours cejonarndésolé de répondre aussi tardivement mais j ai relu vos explications cela ressemble bien a leur méthode ils vous fond l'article sur le financement bancaire en vous donnant des simulations et vous coche paiement comptant ce qui fais que vous n'avez que 7 jours pour vous rétractez de + si comme moi vous avez émis des réserves sur le bon de commande (venant de passé au tribunal) leur avocat ma fait passé pour un client malhonnête et a soutenu que mes réserves n'éété pas lié à une demande de financement si les juges ce laissent manipulé par la verbe de leur défendeur je ne suis pas sortie de l'auberge, bon réponse le 5 mai, mais faite passé le message sur les forums sur les méthodes de cette société qui de plus devant les juges ce fait passé pour la seul et la plus honnête du grand sud ouestrncordialement

Par **damiris**, le **18/03/2013** à **11:18**

Bonjour,rnrnJe suis moi aussi victime de la société XXXX. rnUne signature de contrat en septembre 2012 pour installation de panneaux photovoltaïques, panneaux thermiques sur lequel était mentionné recours à un financement. Puis, après modification du tarif global un avenant a été rédigé. Le commercial m'a dit que les termes du contrat ne changeaient pas. J'ai signé cet avenant et me suis rendue compte a posteriori qu'il avait coché à mon in sus la case paiement comptant. Commencement des travaux début octobre 2012 alors que je leur dis que je n'ai pas encore l'accord de prêt. Le premier jour des travaux les techniciens après avoir procédé au retrait des tuiles interrompent le chantier sur 7 panneaux initialement prévus seuls 3 rentrent = défaut de mesures du commercial visiblement incompetent. Donc suspension du chantier pour trouver une solution en attendant le toit est bâché. De fortes pluies surviennent quelques jours plus tard entraînant des infiltrations d'eau importants donc des dégâts des eaux générant effondrement d'un plafond décollement des papiers peints moisissures etc... Je fais en urgence venir un huissier de justice pour constater commençant sérieusement à douter de leur professionnalisme. Depuis fin octobre je suis dans la même situation. A mes courriers recommandé ils ne répondaient qu'en me demandant de venir finir le chantier alors que je leur demandais de venir constater les dégâts et réparer. Dans aucun de leurs courriers ils ne mentionnaient les dégâts. Plus de signe de vie entre décembre et fin février. Là ils me menacent de saisir le Tribunal pour demander l'exécution forcée des travaux.

Je ne peux pas accepter qu'ils puissent faire quelques travaux que ce soit chez moi je n'ai plus confiance. Je suis victime de leur malhonnêteté. J'ai fait appel à un avocat qui se dit sceptique sur les conclusions que pourrait faire le tribunal s'il était saisi, il se pourrait que je ne puisse pas obtenir la résiliation du contrat ou que j'ai à verser des dommages et intérêts qu'ils pourraient me réclamer et je trouve cela hallucinant. Dès l'apparition des dégâts et leur mauvaise foi j'ai fait suspendre la demande de prêt.rnAvez-vous des idées? Merci cordialement

Par **trichat**, le **18/03/2013** à **13:28**

Bonjour,rnrnVous allongez la liste des clients trompés par des sociétés manifestement incompetentes.rnrnMais compte tenu de la tournure prise par un enchaînement de malfaçons dans la préparation de votre chantier, vous auriez déjà dû saisir la justice dès la constatation des dégradations intérieures à votre maison.rnrnUne nouvelle consultation chez un autre avocat s'impose.rnVous pouvez aussi vous rapprocher d'une association de consommateurs.rnrnCordialement.

Par **jls17**, le **05/06/2013** à **09:12**

a damirisrnbonjours rnil y a un moment que je n ai consulté le site rnje vois que XXXX continu ces méthodes de voyous si cela peu vous aidé comme m avez conseillé ci dessus trichat et si vous n avez pas encore porté plainte vous pouvez toujours prévenir la direction de la concurrence et répression des fraudes sur les agissements de XXXX si besoin pour votre dossier je pourrais vous faire un courrier avec mon témoignage qui rejoint fortement ce qui vous arrivernje suis toujours dans l attente du jugement qui aurais du intervenir le 2 mai 2013rne laisserais sur ce forum le résultat l espérant en ma faveur au vu de tout les éléments apportés

Par **dgoon**, le **10/06/2013** à **19:37**

BONJOUR, J'AI une question rnLe 7 FEVRIER UN DEMARCHEUR est venu chez nous pour présenter un projet de pose de panneaux en collaboration avec EDF, il nous fait signer un contrat et une offre de prêt le même jour en nous expliquant bien que le projet doit être étudié et qu'il repassera nous expliquer la suite des événements si le projet est validé par EDF et leur société. LE 18 ON reçoit un coup de téléphone de la société nous expliquant que notre projet a été accepté et qu'ils viennent poser les panneaux le 20!!!! ils nous envoient un document attestant qu'ils avaient les accords tacites des organismes DDE et ddt et qu'ils avaient donc le droit de nous poser leur panneaux (CONTRAT sous mandat).LE JOUR de la pose j'appelle notre mairie qui s'oppose à la pose car aucuns dossiers n'a été déposés!!!! La société INSISTE nous parle de relation de confiance...etc. Mais finalement ils partent!!! le 21 notre dossier arrive à la mairie,elle nous fournit un récépissé de dépôt de dossier de la société en notre nom. Nous nous rétractons auprès de la société pour manquement d'honnêteté abus de confiance.LE 07 juin on reçoit une lettre par recommandé de leur avocats nous stipulant qu'on a pas le droit de s'opposer à la pose et qu'il vont reprendre contact avec

nous pour un nouveau rendez vous!!! QUELS RECOURS AVONS NOUS ??? merci d'avance pour vos réponses.

Par **Sn33**, le **21/06/2013** à **15:40**

Bonjour,rnrnA jls17,mais aussi à toutes les personnes ayant eu des problèmes avec les agissement de cette société en Gironde comme le témoigne déjà veroniquep, cejoma, jls17, natachasavana, et moi-même et surement bien d'autre.rnPouvez-vous faire passer votre témoignage par courrier ou par mail via l'association de défense des consommateurs CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie. Adresse : CLCV, UNION LOCALE DE CESTAS,7bis place du souvenir 33610 CESTAS.rnAfin d'informer et de regrouper les informations, témoignages et plaintes de chacun à leur sujet pour mieux se défendre et lutter contre de telles pratiques.rnUn grand merci au FORUM conseil juridique Gratuit.

Par **jls17**, le **30/06/2013** à **11:12**

a sn33 pas de problème je fais un courrier pour la CLCV début de semaine rnj attendais le résultat de la délibération des juges du tribunal de SAINTES qui devait être rendu le 2 mai mais à ce jour toujours pas de réponse de ceux ci qui a priori sont débordés

Par **christ33**, le **16/07/2013** à **18:02**

Bjr a tous, voici une victime de plus de la société XXXX, voici les faits: contrat signer avec la dite société en décembre 2011 début de chantier en mars 2012 et production prévue en avril 2012...rn je vous passe toutes les aventures sur le chantier car la liste est longue depuis 15 mois et mes intervention aussi...rnrefus par 2 fois du consuel car installation non conforme et a ce jour toujours pas de production.rnj'ai a pris que UFC QUE CHOISIR à Bordeaux (que tous le monde connais bien!)avais un dossier sur eux et poursuite cette société avec d'autre client mécontent, donc je ne vais pas tarder intégrer (RDV mardi prochain 16h30)avec la ferme intention de me faire rembourser la perte d'exploitation et voir plus...rnconclusion: je continu a gonfler la liste des mécontent...je vous tient au courant de la suite de l'aventurerncordialement et bon courage a tous

Par **jls17**, le **31/07/2013** à **18:00**

bonjour a tous rnd'abord je viens de recevoir par huissier la décision du tribunal qui ne ce mouille pas et nous renvoi dos a dos avec pour moi facture a régler sous 30 jours avec intérêts au taux légal depuis la commande soit environ 180€ pour eux obligation de terminer les travaux dans les normes avec une indemnité sur factures et dommages de 5864€ mais dans cette histoire ils sont perdant mais moi aussi tout au moins sur le fait de la baisse du crédit impôt et sur le prix rachat kw 25% en moins bon justice est passé plus grand choses a dire rnj ai donc quand même transmit mes coordonnées a la clcv de cestas si il on besoin de

témoignages et maintenant je m'attaque à un dépôt de plainte auprès du service de la concurrence et de la répression des fraudes. Je conseil à tous de faire la même démarche (car nous seuls devant les tribunaux, ils ne sont pas vraiment en notre faveur malgré preuves et témoignages). cordialement bon courage à tous ne cédez pas

Par **juju85**, le **29/08/2013 à 16:49**

je viens de recevoir un de leur commercial chez moi (ste pazanne 44) il m'a dit qu'il avait une agence sur Orvault (nantes). Il est vrai que notre planète se rechauffe et qu'il faut faire des efforts environnementale mais une installation qui me coûte rien la première année et une TVA déductible, j'ai trouvé ça louche. merci à vous de m'avoir fait ouvrir les yeux

Par **girond1**, le **30/09/2013 à 23:06**

[fluo]bonjour[/fluo] ma compagne et moi avons une installation de cette société. depuis 18 mois ce la c'est très bien dérouler nous avons même parrainer un voisin. par contre avant de nous engager nous nous sommes déplacés au siège et avons visité 3 installations, Tous étaient satisfaits

Par **cathvinc**, le **01/10/2013 à 09:56**

bonjour Pour ma part au mois de janvier 2013 un commercial surnommé Mr **xxxxxxx** de la société Ciel Energie me propose une pose de panneaux solaires 0 frais à ma charge que je devais recevoir 2 chèques (crédit d'impôt et EDF) que ces chèques je devais les déposer sur un compte à part (donc j'ai ouvert un nouveau compte à la banque pour les travaux) pour payer le crédit qui devait commencer après réception des chèques (conclusion pas de chèques crédit d'impôt je l'aurai qu'en 2014) et le crédit vient de me retirer à partir de septembre 2013 en plus les panneaux ne sont pas raccordés à ce jour. Mais c'est pas fini au mois de mai un autre commercial Mr **xxxxxxx** de la même société me propose une extension avec une autre société Ultimate Solar en me proposant un double apport d'argent dans 8 ans (fin des crédits) toujours pareil 0 de ma poche il me dit on fera le branchement des deux poses de panneaux en même temps donc la deuxième pose est faite depuis juin 2013. évidemment j'ai passé des coups de téléphone dans les sociétés et EDF donc apparemment EDF doit venir me poser mon compteur début octobre le compteur a été payé par Ultimate Solar (mais je ne les lâche pas). Mais je m'inquiète quand même car je viens d'apprendre que finalement Ciel Energie n'excite plus j'ai appelé le mandataire judiciaire rien à faire soit disant. Donc au final je paie un crédit sans que mes panneaux soient raccordés donc pas de chèque de la part d'EDF puisqu'il paye l'achat d'énergie une fois par an donc dans 1 an si mes panneaux sont reliés au mois d'octobre 2013. Et le crédit d'impôt faut que j'attende en 2014 pour avoir quelque chose de leur part. D'après vous est-ce que je peux demander de l'aide financièrement ???? en ce moment je suis à 215 euros par mois pour les premiers panneaux que pour eux je devais rien payer de ma poche je travaille mais je vis seule donc très difficile pour moi!!!!!! Merci à tous de me répondre

Par **titou33**, le **04/10/2013** à **17:24**

BonjourrnPareil pour moi avec cette société d'installation de panneau photovoltaïque, j'ai eu que des soucis, 15 interventions pas moins pour arriver à finir le chantier, par momment ils venaient faire un travail qui avait déjà été fait par une autre équipe la semaine précédente, j'ai produis de l'electricité avec des cables electriques reliés entre eux avec du "chaterton",je m'en suis rendu compte en allant moi même dans mes combles faire des photos. Ils ont du revenir après plusieurs courriers car mes coupes de tuiles n'étaient pas bonnes et tout était de travers, ils devaient mettent 22 panneaux sur un seul pent de toit et au final ils en ont mis 18 sur 2 pents. Problèmes avec les onduleurs qui ont été changés sans raisons apparentes, j'ai eu aussi deux factures différentes mais deux numéros de factures pourtant identique (!) allez m'expliquer cela, et surtout une tranchée de 50 mètres qui n'a jamais été creusée et qui pourtant m'a été facturée, évidemment ils ne veulent pas me la rembourser et le tribunal de bordeaux et ma protection juridique ont le dossier car j'ai porté plainte vous vous en doutez bien.rnJ'ai regretté les pratiques de l'administratif qui a envoyé la déclaration BIC n'importe où mais pas dans notre circonscription et avec qui il a fallu que je me batte pour la récupérer et leur expliquer que je n'étais pas le fautif.rnIl a fallu que j'aie moi-même prendre RV et rencontrer les services des impôts car je me suis retrouvé seul sans conseils et sans soutien.rnLe représentant de la société avait calculé ma production sur un seul pent de toit exposé plein sud et je me retrouve avec 12 panneaux Ouest et 6 panneaux sud sud-ouest et la production n'est pas vraiment la même croyez moi...rnJ'ai eu le temps de faire un superbe dossier avec photos couleurs de la progression du chantier et commentaires et j'ai aussi les deux heures d'enregistrement vocal du commercial qui nous a bien vendu son projet qui était surtout de se faire du fric, car depuis toujours j'enregistre ceux qui viennent chez moi pour pouvoir le jour venu avancer les preuves de la mauvaise foie dont je suis victime.rnje vais moi aussi envoyer mon dossier pour grossir la liste à Consommation, Logement et Cadre de Vie. Adresse : CLCV, UNION LOCALE DE CESTAS,7 bis place du souvenir 33610 CESTAS.
rnMERCI

Par **soleeco2**, le **13/12/2013** à **23:04**

[fluo]bonjour[/fluo]rnmon mari et moi même avons reçu cette societe XXXX il y a quelques mois et nous denonçons les methodes de leurs conseillers, nous avons mis longtemps a reussir a ce qu'il parte. il n'a pas été correct avec nous

Par **Willow09**, le **01/02/2014** à **04:44**

[fluo]bonjour[/fluo]rnvictim nous aussi (loire atlantique), nous avons une installation qui ne fonctionne pas du tout! a la différence, nous sommes sur du thermique avec ballon d'eau chaude et chauffage d'appoint... Resultat, panneaux qui ne servent à rien court circuit, pannes d'eau chaude intempestive, dommage au niveau de notre maison devenue dangereuse (surcharge au niveau de l'étage et risque d'incendie) et nous payons plus cher d'électricité et autant de crédit... Verifiez bien vos dates sur vos documents car nous avons des documents datés de jours où nous n'avons pas reçu la société... Pour finir l'installation est dangereuse car

ils nous ont posé à l'étage le ballon de 500 kg sur 1m2 alors qu'il ne faut mettre que 100kg maxi au m2! De plus vente limitée forcée car le commercial nous a lavé les oreilles de 16h à 23h! nous n'avons jamais eu de contrat juste un avenant et ils ont fait une fausse déclaration en mairie, déclarant du photovoltaïque à la place du thermique! notre avocat reste pessimiste... Nous sommes désespérés et surendettés à cause d'eux! Une plainte groupée serait-elle possible?

Par **fabrice44**, le **25/02/2014** à **11:14**

bonjour, je suis aussi une victime de cette société, mais dans une moindre mesure je pense. Ils me réclament 500€ plus frais de dossiers, pénalités et frais de saisine d'huissiers (à ce jour environs 900€) au titre de l'étude de faisabilité par EDF ! Bien sûr ils m'ont promis de s'occuper de tout livraison installation financement démarches administratives etc. Une injonction de payer via tribunal et huissier m'a été adressée et là je ne sais plus quoi faire et je me sens seul face à cette intimidation à savoir que je n'ai pas signé de bon de commande mais juste une autorisation pour l'étude de faisabilité auprès d'EDF du moins c'est ce qu'ils m'ont dit. Y a-t-il d'autres personnes comme moi dans le 44 ? une asso ou quelque chose pour contrer cette machine à escr.... ?

Par **Willow09**, le **27/02/2014** à **16:17**

L'union des consommateurs n'a rien pu faire pour moi. C'est tribunal maintenant mais je pense que dans ton cas tu devais essayer d'aller les voir.

Par **jls17**, le **04/03/2014** à **09:28**

à Fabrice 44 bonjour d'abord réunir tous les documents qu'ils vous ont laissés voir ou sur votre secteur il y a des avocats conseils, souvent auprès des associations de consommateurs. Voir si vous avez une clause protection juridique dans vos assurances. Dans votre document étude de faisabilité est-il porté le montant réclamé et que la facture est due dans le cas où vous ne donnez pas suite, quel sont les clauses exactes de ce document ? vous pouvez contacter EDF pour connaître la véracité de leur demande et si vos conclusions et si vos démarches sur les documents en votre possession sont concluantes faites faire un devis auprès d'un avocat spécialisé en affaire commerciale et à vous de prendre la décision de porter l'affaire devant le tribunal concerné. Ne pas oublier de faire la démarche peut-être en premier lieu auprès des services de la répression des fraudes (<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>) en précisant les pratiques commerciales de cette société et le fait qu'elle c'est déjà retrouvée devant les tribunaux pour les mêmes litiges, parfois si le nombre de réclamation est important il propose de gérer votre affaire. La pratique de cette société est d'aller jusqu'au bout comptant sur le fait que les frais à engager sont souvent importants et que la plus part du temps les clients cèdent par manque de moyen financier et l'incertitude des décisions des tribunaux, mais si votre dossier tient la route ? cordialement et courage

Par **Michel33**, le **20/03/2014** à **17:13**

Bonjour, je suis étonné de vos commentaires. Suite à un démarchage téléphonique de la société XXXX, j'ai fait poser des panneaux photovoltaïques à mon domicile dans la région bordelaise. Je n'ai eu de mauvaise surprise ni avec les commerciaux ni avec les techniciens qui étaient tous aimables et compétents. Je suis satisfait de leur travail, tout comme mes voisins qui ont décidé d'installer des panneaux chez eux aussi. Michel

Par **pcleteich**, le **15/05/2014** à **18:42**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**ernalors je crois que vous êtes une exception.Car je vous les lois, le demarchage telephonique est interdit.

Par **daniel33520**, le **26/05/2014** à **01:22**

Bonsoir, rnje suis installé depuis un mois par la société XXXX et tout s'est bien passé que ce soit du rdv avec un commercial de chez eux, rassuré par une tenue a l'effigie de la société, ainsi qu'une voiture floqué a leurs enseigne, super etude et le commercial nous a bien expliqué le deroulement du dossier, nous avons été mis au courant du délais de retractation et ce commercial est revenunousvoir pendant ce delais. la pose s'est faite rapidement avec une equipe à l'ecoute de nos questions. je n'ai pas encore le recul concernant la production mais le travail est propre avec un réel suivi commercial, j'ai beaucoup de voisins qui auraient aimés passer par cette société au lieu d'autres il y a qq temps et qui ont fermés apres leurs avoir annoncésn'importe quoi. je pense que comme dans toute societe il y a forcement des clients mecontents car i peut forcement y avoir des problemes humains dans la pose, mais vraiment je suis content de cette societe et j'etais qq de septique sur le phenomene photovoltaïque!

Par **!anonyme**, le **05/06/2014** à **10:36**

Bonjour,rnJ'ai travaillé très peu de temps chez XXXX. Je peux vous certifier que leur méthode commerciale est agressive, le commercial raconte n'importe quoi pour vous faire signer un bon de commande (et pas un devis) ainsi qu'une offre de prêt. Il ne laisse aucun double! De plus la société ne garantie aucune production minimum . A bon entendeur...

Par **birgit33**, le **27/07/2014** à **15:30**

bonjours nous aussi on est victime de XXXX ils nous on fourni que des copies de contrats un double de la demande de crédit mais le signature ne correspond pas de vrai escroc j ai fait des recommander pour tous stopper et j ai écrit a la répressions des fraudes donc je pense que l inion fait la force il va falloir se regrouper pour que plus personne ne se fasse avoir j

attends des réponses et des conseils merci d avance

Par **Val33230**, le **19/08/2014 à 09:52**

Pour ma part je n'ai pas rencontré de problème avec cette société. Aucune surprise tant au niveau de l'installation que du financement. J'attends de voir dans le temps si nous produisons suffisamment cependant.

Par **fredh33**, le **23/08/2014 à 12:48**

Je rejoins le club des victimes de la société XXXX... Nous venons de recevoir à notre retour de congés un injonction au tribunal d'instance de Bordeaux pour le 9 Septembre.
Nous avons signé un premier bon de commande signé pour 36 panneaux, puis un second pour 24 (car je suis passé dans les locaux pour "la visite technique" et j'ai fais remarquer au commercial que l'orientation plein Nord ne me semblait pas optimale : il aller voir avec les services techniques)
En final 15 panneaux auraient pu être installés, ce que nous avons refusé. La société XXXX souhaite maintenant 500 € + 8 %.
Quelqu'un peut il nous conseiller?
Merci par avance à tous.

Par **jls17**, le **31/08/2014 à 10:32**

A fredh33
comme beaucoup on donné l'info il faut absolument porter votre affaire auprès de la répression des fraudes à BORDEAUX ils finiront peut être par agir et prendre contact avec la clcv de cestas qui suit l'évolution des mécontents de cette société aux méthodes plus que douteuses mais toujours sur le fil de la légalité de plus le XXX est au dire de beaucoup de clients et mêmes de certain de ces employés quelqu'un de peu de diplomatie et un jusqu au boutis-terndonc plus il y aura de plaintes auprès de la répression de fraudes plus ça marge de manœuvre sera réduite

Par **rapsut**, le **02/09/2014 à 19:01**

bonsoir
ce que XXXX sait mais ne dit pas: EDF pour du 9kw va vous racheter au tarif de votre contrat 13000kw et des poussiere par an et le surplus à 0.5ctm/kw donc ne paie pas le credit ils ne vous disent pas non plus que EDF va vous louer le comptage pour quel soixantaine d'euros en plus il ne vous disent pas que l'onduleur solar hedge et garantie[smile16] 7 ans mais que au bout de 7 ans il est HS etc...etc... ce sont de grands comediens ce qu'il faut faire quand vous recevez un representant de XXXX :faites lui faire un estimatif il va vous parler d'auto financement faites lui tout ecrire et signer et gardez le document,vous vous ne signez rien vous verrez qu'il ne le fera pas ,sachez que l'auto financement en terme juridique ça n'existe pas A+++ Rapsut

Par **bourguignondu33**, le **06/09/2014** à **09:52**

Bonjour un représentant XXXX et venu chez nous il y a quelques jours ,on a signer un bon de commande (en bas de la signature il y a un bordereau d'annulation sous 7 jours) une offre de contrat de crédit Sofinco (rétractation possible sous 14 jours) un mandat et des autorisations EDF ... si je fais les 2 rétractations a temps (bon de commande + crédit) cela suffira t'il ou non ? Merci de vos réponseset oui encore un adhèrent anti-XXXX

Par **rapsut**, le **06/09/2014** à **21:46**

bonsoirrnoui vous pouvez, dépêcher vous et faite le en Recommande AR.rncordialement
rapsut

Par **bourguignondu33**, le **07/09/2014** à **10:47**

OK je fais cela dès lundi matin... sans fautes Merci Rapsut et une fois cela fait j'aurai plu rien qui me lit a eux...

Par **Macao**, le **12/09/2014** à **11:18**

Bonjour à toutes et tous.rnrnD'abord, désolé pour les déboires de certains.rnrnAujourd'hui, je reçoit un nième coup de fil de XXXX qui cette fois s'est présentée comme "agence nationale de la consommation".rnMa question est simple ; comment faire cesser ce type de coup de téléphone?

Par **Latour J.**, le **15/09/2014** à **16:21**

Bonjour, le soucis avec la Sté XXXX(comme beaucoup d'autres) c'est qu'ils vous trouvent soit de l'autofinancement, soit quelques euros à mettre de votre poche (ca fait bien)contre de gros gain futur. Leur étude est surévalué de 20 à 30 % et ils "omettent" de vous dire le coût réel de votre crédit. Au mieux avec votre banque vous en êtes juste à payer l'imposition pendant les 20 ans du contrat (au dela de 3KWC), au pire vous en serez au minimum de 1500 € de votre poche l'an, si le crédit est sur 15 ans. Vous serez donc en négatif au bout des 20 ans.rnCordialement

Par **fraguy**, le **15/09/2014** à **18:46**

bonjourrn depuis trois jours que nous avons signé avec ma femme ,(l'offre de credit,le

mandat,l'offre d'energie solaire et l'etude technique),nous nous disons que c'est trop beau pour etre vrai.Après avoir lu tous vos temoignages nous voulons refusé leur offre puisque nous avons jusqu'a jeudi 18 pour nous rétracter .Comment faire pour le faire bien .rnmerci de votre réponse

Par **rapsut**, le **16/09/2014** à **09:43**

bonjourrncomme j'ai déjà poster plus haut lettre recommandé avec AR A+++

Par **rapsut**, le **19/09/2014** à **10:17**

bonjourrnpour quel puissance?et il faut également dire que en 2010 le tarif de rachat edf était très intéressant je crois 0.64ctm du kw?maintenant le tarif a été divisé par deux mais pas le coup de l'installation qui lui a été multiplier par deux voir plusrnA+++Rapsut

Par **killSoleeco**, le **20/09/2014** à **14:08**

Suite à enquête informatique, il s'avère que le pseudo "piratebay" c'est XXXX, donc témoignage de satisfaction bidon!!!!

Par **rapsut**, le **21/09/2014** à **20:56**

çà m'étonne pas c'est dans l'art et la manière

Par **sispack**, le **07/10/2014** à **14:27**

A l'attention de piratebay : expliquez-moi en quoi consiste un contrat de maintenance chez XXXX ? je serais surpris d'apprendre qu'il y a des équipes de maintenance ? En quoi consiste leur intervention,quel matériel est pris en compte (voir sous garantie ?) rnje m'interroge sur le sens de votre mail dans la mesure ou le dernier technicien venu sur mon installation ne savait même pas ce qu'était un test de continuité (B.A.ba de l'électricité), il a de plus fallu que je lui cherche le mode d'emploi de l'onduleur (qu'il appelait "ondulateur" d'ailleurs...!)sur internet !!!!!!!!!!!!!!! consternation !!!!!

Par **6981dwf1**, le **20/11/2014** à **10:53**

Attention aux avis positifs sur cette société : ce sont des personnes de XXXX qui postent ces

avis : il y a plusieurs cas sur d'autres forums. (<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-6426909-que-pensez-vous-de-la-societe-XXXX#p6559063>)

Par **Regismu**, le **05/12/2014 à 11:42**

Bonjour à tous

Par **mecontent33700**, le **20/01/2015 à 14:02**

XXXX est en liquidation judiciaire depuis le 14 Janvier 2015 rnUne réunion aura lieu a merignac au siège le 23.01.2015 à partir de 10h00 (impasse jules hetzel)

Par **Regismu**, le **20/01/2015 à 14:05**

Bonjour rnrnune réunion pourquoi faire ? ça ne concerne pas les clients/victimes ..

Par **patdebx33**, le **20/01/2015 à 22:40**

On peut participer à cette réunion ???

Par **Regismu**, le **20/01/2015 à 22:55**

mais pour quoi faire ?

Par **patdebx33**, le **21/01/2015 à 14:11**

Pour avoir des infos sur le liquidateur judiciaire et savoir à qui s'adresser dorénavant en cas de panne, l'adresse de l'assureur et les conditions de prise en charge...

Par **Regismu**, le **21/01/2015 à 14:40**

mais le liquidateur ne sert pas à ça .. si al societe n'existe plus tu retrouve ton entière liberté pour travailler avec un installateur fiable et compétent que tu auras choisi toi meme .rnrn ce n'est que l'annulation du bon de commande et du crédit affecte qui vous sortira de ce piège

Par **M.D**, le **27/01/2015 à 20:30**

La direction a remonté une société appelé XXXX donc va-t-elle aidé les clients laissé par XXXX ?

Par **Regismu**, le **27/01/2015 à 20:43**

Bonsoir rnrnpour continuer à vous enfoncer ? il faut vous sortir de la au plus vite

Par **M.D**, le **27/01/2015 à 20:57**

Je dois quand même faire raccorder mon installation pour qu'elle puisse au moins produire

Par **Regismu**, le **27/01/2015 à 21:18**

Non c'est d'abord de faire annuler le crédit affecte qui est important pour vous sortir de la au plus vite rnrnfaites avant tout un bilan complet de votre projet tant matériel qu'administratif pour voir s'il n'y a pas d'autres "surprises" que vous pourriez avoir ..

Par **M.D**, le **27/01/2015 à 21:23**

Il faudrait trouver un moyen de prévenir les futures victimes d'XXXX également dans ces cas là

Par **Regismu**, le **27/01/2015 à 21:30**

témoignez de tous les agissements frauduleux auprès de la DDPP

Par **Excalibur!**, le **28/01/2015 à 12:12**

Bonjour, je connais un salarié de XXXX qui m'a confirmé que leurs dirigeants exercent désormais pour XXXX, XXXX et enermaintenance. J'espère que leurs pratiques feront preuve de plus d'éthiques car mon installation ne fonctionne plus depuis septembre et XXXX n'a même pas daigné se déplacer... Est-ce quelqu'un aurait traité avec une entreprise honnête et fiable vers laquelle je pourrais me tourner? Merci pour votre aide.

Par **Regismu**, le **28/01/2015 à 12:30**

bonjour excaliburnrn tu peux poster ta panne sur le forum photovoltaïque pour déterminer les signes et l'origine : <http://forum-photovoltaïque.fr/index.php>

Par **al133**, le **28/01/2015 à 15:09**

Bonjour, Etant client de XXXX je me suis aperçu de leur liquidation alors que nos panneaux photovoltaïques ne sont mêmes pas encore raccordés au réseau EDF et que je n'ai même pas de contrat et d'identifiant chez EDF ! Je me suis donc rendu à leur siège situé à Canéjan (10 impasse du bois de la grange) ... Pas d'enseigne XXXX comme au magasin de Mérignac mais une société d'ambulances ou plutôt des ... (il y a beaucoup d'ambulances sur leur parking avec des noms différents !). Il y a notamment la société ambulance platinum (SIRET 50090338000029) dont le dirigeant est M RENAUD CHAUMET LAGRANGE ... Qui était Président Directeur Général de la société XXXX et Gérant des ouvriers de XXXX ... XXXX TECHNIQUE ! Contactez les (0557265757) ou sinon déplacez-vous ils tâcheront de trouver une solution à vos problèmes !

Par **Regismu**, le **28/01/2015 à 15:22**

une nouvelle fois ne vous enfoncez pas dans ce piège il y a des solutions pour vous en sortir ... ouvrez les yeux et faites vous expliquer par des gens désintéressés qui n'ont rien à vous vendre et compétents

Par **nono33470**, le **18/02/2015 à 09:09**

bonjour, rnmon installation faite par XXXX a été mise en service en avril 2013 apres une multitude de problemes de toutes sortes et des procédés de la part des commerciaux, un en particulier, particulierement peu corrects;rnApres un an de fonctionnement on a pu nous aussi constater que la production avait été surévaluée d'environ 25% et que malgré toutes leurs promesses, les benefices ne couvriraient pas le montant des mensualités du pret souscrit. Donc une operation qui nous coutera chaque année de l argent.rnComble de malchance, elle est en panne depuis une semaine et ne produit plus du tout. rnApres avoir essayé de contacter XXXX j ai juste pu savoir qu ils etaient en liquidation judiciaire.rnMa question, a qui dois je m'adresser pour faire réparer mon installation qui est sous garantie?rnmerci de me donner une réponse.

Par **Niko33260**, le **22/02/2015 à 17:59**

Bonjour cette société est en liquidation elle va se récréer sous un autre nom en proposant des

produits thermique dont ils ne maîtrisent pas les technique tout comme les PV.rnCette société a fait le choix de fermer à cause de sa mauvaise réputation frauduleuse dont elle a eu de nombreux procès avec ses commerciaux et clients.rnJe vous tiens informé du nouveau nom de la nouvelle société créée par ses personnes où cette activité n'est pas leur travail principale.

Par **Regismu**, le **22/02/2015 à 18:01**

Bonjour rnrntu as fait le nécessaire pour te sortir de la au plus vite ?

Par **nono33470**, le **23/02/2015 à 07:30**

on est un peu perdu sur ce que l on doit faire ou ne pas faire;rnen fait ma compagne a fait un premier credit proposé par S.....o pour son installation, puis au vu des taux proposés elle en a refait un auprès du crédit agricole pour rembourser le premier. rnJe ne sais pas ce qu est un crédit affecté, est ce un credit fait uniquement pour un objet precis?rnDans son cas peut on parler de credit affecté et que doit on faire pour se sortir de là?rnSamedi, curieusement, elle a été contacté par un installateur de PV, une autre entreprise bordelaise, qui lui propose une expertise de son installation et une représentation juridique pour 500€.rnque doit on faire pour se sortir de la?????????rnotre interet est que son installation refonctionne et que elle arrive a percevoir ses revenus ERDF. rnCe qui n est toujours pas le cas depuis 2 ans puisque pas un centime ne lui a encore été versé.

Par **nono33470**, le **23/02/2015 à 08:06**

jeudi j ai contacté le liquidateur judiciaire pour savoir ce que nous devons faire pour notre installation sous garantie, faire reparer, si oui par qui et qui paierait la réparation.rnils ont refusé de me répondre au téléphone et m ont demandé un courrier. ce dernier est parti jeudi apres midi en AR

Par **Regismu**, le **23/02/2015 à 12:05**

Bonjour rnrnle liquidateur ne peux rien faire pour vous ne perdez pas de temps de ce cote la ..

Par **nono33470**, le **05/03/2015 à 17:09**

bonjour a tousrnde puis la derniere fois on a bien progressé mais pas grace aux pros du photovoltaïque.rnje crois que l on a tout vu du fauxexpert demandant 600euros pour bouger a la société qui etait prete a changer un onduleur sans meme s etre déplacé.rnen fait notre panne etait due a une disjonction dans le circuit d envoi de l electricité a erdf, disjonction due a

on ne sait trop quoi.rn grace au mari d une collegue , expert judiciaire dans le batiment, j ai pu contacté un tout jeune ingenieur du photovoltaïque qui c est déplacé gracieusemen tet gentiment et qui en 2 minutes a remis notre installation en route. je vous dis pas le soulagement. ne voulant pas etre remuneré, il est tout de meme reparti avec 2 bouteilles d excellent vinrn non est du medoc tout de meme!!!!!!!!!!!!!!rn comme quoi on rencontre aussi des gens bien dans le photovoltaïque!rnet pour l instant ça fonctionne

Par **nono33470**, le **05/03/2015 à 17:09**

bonjour a tousrnde puis la dernière fois on a bien progressé mais pas grace aux pros du photovoltaïque.rnje crois que l on a tout vu du faux expert demandant 600 euros pour bouger a la société qui etait prete a changer un onduleur sans meme s etre déplacé.rnen fait notre panne etait due a une disjonction dans le circuit d envoi de l electricité a erdf, disjonction due a on ne sait trop quoi.rn grace au mari d une collegue , expert judiciaire dans le batiment, j ai pu contacté un tout jeune ingenieur du photovoltaïque qui c est déplacé gracieusemen tet gentiment et qui en 2 minutes a remis notre installation en route. je vous dis pas le soulagement. ne voulant pas etre remuneré, il est tout de meme reparti avec 2 bouteilles d excellent vinrn non est du medoc tout de meme!!!!!!!!!!!!!!rn comme quoi on rencontre aussi des gens bien dans le photovoltaïque!rnet pour l instant ça fonctionne

Par **CAE Photovoltaïque**, le **19/06/2015 à 16:11**

En effet je rencontre lors de mes expertises un très grands nombres d'anomalies techniques et administratives. rn Non respect des normes NF C 15100 - UTE C 15712.rn Risques de départ de feu.rn Production anormalement faible.rn Le matériel installé ne correspond pas au matériel facturé.rn Faux en signature.rn ETC.....

Par **avertissement**, le **19/08/2015 à 15:26**

La société XXXX a changer de nom elle s'appelle désormais XXXX ils ce situe au "XXX "

Par **Supercon**, le **06/10/2015 à 16:33**

Attention à tous les clients!!!!!!!!!!!! XXXX cenon, merignac est le nouveau XXXX, innovea ce sont les mêmes dirigeants et les mêmes méthodes de vente . comment ces gens peuvent se regarder dans une glace?.franchement allez vendre des nouilles. Mon chère monsieur Brice l..... A prix le nom de sa chère et tendre XXX.. pour sa societe. J espère juste que dans cinq an il changera pas encore de nom. C est gens là sont des sous merde. Bien cordialement

Par **ml33**, le **01/12/2015** à **12:09**

Bonjourrnj'ai une installation en place depuis janvier 2014, mais non branché car Sol... a fermé. J'ai payé 90% des travaux, j'ai des gouttières et ne trouve pas l'infiltration, le plafond est mort. Je n'ai pas l'assurance de l'entreprise car ils n'ont jamais voulu me la fournir. Je ne vous parle pas financièrement Je voudrait faire intervenir l'assurance de l'installateur (Décennale et garantie d'achèvement) Quelqu'un l'a-t-il ? Merci de votre aide.